



## **Décision du Président n°2025-027**

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 13 Juillet 2020 autorisant le Président à passer les contrats d'assurance,

**Le Président a pris la décision suivante :**

- La communauté de communes a demandé à son assureur GROUPAMA de faire un geste commercial pour l'assurance du véhicule CITROEN Jumpy utilisé par le service Tourisme et acheté en 2024.
- Suite à cette demande, GROUPAMA a établi le 19/11/2025 une proposition de contrat d'assurance pour une couverture « formule confort » d'une prime annuelle de 792.87 TTC.
- Le président accepte de valider cette proposition et le contrat d'assurance y afférent.

A le Russey, le 20/11/2025

**Le Président,**

Gilles ROBERT

Communauté de Communes du Plateau du Russey

Date de transmission de l'acte: 20/11/2025

re de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY

Date de réception de l'AR: 20/11/2025

3 81 43 74 17 - courriel : contact@cc-russey.fr

025-242504355-DE\_2025\_027-AR

A G E D I